



## 2020 : les vœux empoisonnés du gouvernement

### SOUS LA PRESSION DES LOBBIES ET DE LA FNSEA, L'ETAT AUTORISE LES EPANDAGES DE POISONS A PROXIMITE DES HABITATIONS

Le décret gouvernemental fixant les distances minimales d'épandages des pesticides est paru et sera applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La fausse concertation qui aura vu plus de 50 000 contributions hostiles, le gouvernement l'a totalement ignorée !

Les distances à respecter ne seront que de 5 mètres pour les cultures (légumes, céréales...) et de 10m pour les autres (arbres, vignes...). Distance portée à 20m pour les produits les plus dangereux\*....mais à l'exclusion du glyphosate dont l'effet cancérigène est pourtant établi. Et les utilisateurs de pesticides auront la possibilité d'imposer des « **CHARTES LOCALES** » réduisant les périmètres à 3 mètres ! Autant dire qu'il n'y aura plus aucune protection, c'est-à-dire une régression en comparaison avec la situation antérieure : les distances proposées par la Direction Générale de l'Alimentation du ministère de l'agriculture prônait une distance de 50m pour les lieux accueillant des personnes vulnérables (écoles, maisons de retraite...) annihilée dès qu'il y avait du vent !

Ces dispositions nient le droit des populations à être informées des périodes d'épandages et du type de produits utilisés. **C'est la porte ouverte à la liberté totale d'empoisonner !**

Cela alors que les associations de surveillance de la qualité de l'air viennent de rendre publiques des analyses mettant en évidence l'omniprésence des pesticides dans l'air que nous respirons, dans nos maisons ou dans l'atmosphère. Venant s'ajouter à d'autres pollutions par les particules fines...(cf SAONEOR à Chalon, Côtes viticoles de S&L..)

Il est évidemment hors de question pour les **Coquelicots** et les associations\* d'accepter cette situation. Les épandages, encouragés, reprendront aux beaux jours. Les riverains seront encore moins protégés. Et ce ne sont les quelques arrêtés préfectoraux existant pour protéger l'eau qui auront alors une quelconque utilité. Pas plus que les pseudos-chartes ne protégeront les **cultures bios**, pourtant de plus en plus prisées par les consommateurs ....

Il y a là un mépris révoltant des victimes existantes et potentielles. Une mise en danger délibérée de la vie d'autrui relevant de la responsabilité de l'Etat. Une incompétence flagrante pour la protection publique sanitaire. Toutes les études indépendantes de l'agrochimie démontrent l'effet néfaste sur la santé, l'alimentation, les sols, la biodiversité (pollinisateurs)....

Nous étudierons solidairement tous les recours judiciaires possibles pour protéger l'avenir proche de ce désastre écologique programmé.

Parce qu'il faut en finir avec le sentiment d'impunité qui s'est développé chez les délinquants environnementaux. En finir avec les régressions permanentes de nos droits constitutionnels à vivre dans un environnement sain, qui augmentent les risques pour les populations. Donnons à la Justice les moyens d'être efficace.

La mise en danger incessante de notre sécurité sanitaire par des industries-voyous n'est pas compensable. Elle n'est plus acceptable au 21<sup>ème</sup> siècle !

Pour nous, citoyen-ne-s et associations, qui agissons tous les jours sur le terrain pour défendre le bien commun et l'intérêt général, il est urgent d'exiger que l'Etat, la Justice protègent enfin la santé et l'environnement.

**OSONS INTERDIRE L'USAGE DE TOUS LES PESTICIDES DANS NOS COMMUNES ! Ne sacrifions pas notre santé et celle des générations futures alors que les alternatives existent en soutenant une agriculture paysanne menacée !**

**QUAND L'ETAT N'ASSUME PLUS SES RESPONSABILITES, C'EST LE DEVOIR DES COLLECTIVITES ET DE LEUR CITOYEN(NE)S DE MONTRER L'EXEMPLE ! SOUTENONS LES MAIRES ENTRES EN RESISTANCE !**

**2020 sera une année de combat et de résistance**

[nousvoulonsdescoquelicots71@gmail.com](mailto:nousvoulonsdescoquelicots71@gmail.com)

*\*notamment les néonicotinoïdes et SDHI*

*\*Génération futures ; Agir pour l'environnement ; France Nature Environnement...CAPEN 71*

